

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 avril à 20h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET Jean-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques – MEYNARD Michel – CLAUZADE Annick – BOUILLAC J François - LANSADE BESSE Nathalie — VILATTE Cédric – VERLHAC J Claude –CESSAT Bernard

Absents : CATUS Bernard – COSTE Stéphane – GUILLON David- SILVA Stéphanie - DELBOS DANIEL – VERLHIAC Martine et LACON Betty

Procurations : CATUS Bernard à DUMONTET J Jacques
COSTE Stéphane à BOUILLAC J François

Secrétaire de séance : VILATTE Cédric

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du Conseil Municipal passent à l'ordre du jour.

I – VOTE DES BUDGETS 2018

Mr Le Maire présente successivement à l'assemblée les divers budgets primitifs 2018 et demande au conseil municipal de les approuver.

DELIBERATION 2018.18 : Budget Annexe Transport Scolaire

Equilibré en recettes et dépenses à 18.361, 78 €

- section fonctionnement : 12 430, 71 €

- section investissement : 5 931, 07 €

DELIBERATION 2018. 19 : Budget Annexe Service Eau Potable

Equilibré en recettes et dépenses à 232 771, 82€

- section fonctionnement : 140 788, 00€

- section investissement : 91 983, 82 €

DELIBERATION 2018. 20 - Budget Annexe Logement social

Equilibré en recettes et dépenses à 31 661, 55 €

- section fonctionnement : 13 050, 27 €

- section investissement : 8 326, 01 €

DELIBERATION 2018.21 - Budget PRINCIPAL COMMUNE

** Suite à la dissolution au 31.12.2017 du budget annexe assainissement prise par délibération en date du 08.02.2018, le conseil municipal accepte la reprise du résultat du BA dans le BP principal et vote le budget principal.

Equilibré en recettes et dépenses à 940 171, 18 €

- section fonctionnement : 608 989, 46 €

- section investissement : 331 181, 72€

- délibérations adoptées à l'unanimité

II – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES **DELIBERATION 2018.22**

Malgré la baisse non négligeable des dotations versées par l'Etat, Mr Maire propose à l'assemblée de reconduire, pour l'année 2018, les taux de fiscalité pratiqués en 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :

| TAXES | TAUX 2017 | TAUX 2018 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| TAXE D'HABITATION | 12.34 % | 12.34 % |
| TAXE FONCIERE BATIE | 14.77 % | 14.77 % |
| TAXE FONCIERE NON BATIE | 102.87 % | 102.87 % |

-II – MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) DES AGENTS COMMUNAUX **DELIBERATION 2018.23**

Après présentation du projet RIFSEEP en séance du CM du 07.12.2017, le dossier a été soumis à l'approbation du CT (Comité Technique) du Centre de gestion de la Dordogne.

Le Comité ayant émis un avis favorable en séance du 29/03/2018, la mise en œuvre du RIFSEEP sera donc effective à compter du 1^{er}/01/2018.

- III – SI du Collège de LARCHE - Approbation des nouveaux statuts **DELIBERATION 2018.24**

Le syndicat du collège de Larche est désormais propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des équipements sportifs du territoire (piscine-gymnase- terrains de sport).

De nouveaux statuts précisant le contenu de la gestion, de la maintenance ainsi que les modalités de calcul des différentes participations financières doivent être établis.

Après présentation de ces nouveaux statuts par Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces derniers dont, notamment :

- les compétences du Syndicat :

- Gestion, amélioration, modernisation et entretien du gymnase intercommunal du collège
- Gestion, amélioration, modernisation et entretien de la piscine intercommunale
- Gestion, amélioration, modernisation et entretien de l'ensemble des espaces sportifs et récréatifs communs, de plein air
- Participation au financement partiel ou total d'actions sportives (piscine, aviron), culturelles et également d'actions dans le cadre du développement durable en faveur des élèves du collège

- la contribution des communes du syndicat :

- Concernant les dépenses relatives au gymnase et aux financements d'actions sportives, culturelles et dans le cadre du développement durable
 - 20 % en fonction du potentiel fiscal
 - 80 % en fonction du nombre d'élèves
- Concernant l'entretien de l'ensemble des espaces sportifs et récréatifs communs de plein air, une somme spécifique sera inscrite au budget chaque année comme suit :
 - 50 % pour les communes de Larche et La Feuillade en fonction du nombre d'élèves inscrits au collège
 - 50 % pour les neuf autres communes, répartis en fonction du nombre d'élèves inscrits au collège
- Concernant les dépenses relatives à la piscine

Elles sont fixées en appliquant les taux indiqués ci-dessous au montant de la recette nécessaire à l'équilibre du budget soit :

| | | | |
|------------------------|---------|--------------------|--------|
| LARCHE | 21.77 % | CHARTRIER FERRIERE | 1.48 % |
| ST PANTALEON DE LARCHE | 39.70 % | CUBLAC | 4.95 % |
| ST CERNIN DE LARCHE | 3.66 % | MANSAC | 4.95 % |
| LISSAC SUR COUZE | 3.45 % | BRIGNAC LA PLAINE | 3.75 % |
| CHASTEAX | 2.64 % | LA FEUILLADE | 9.45 % |
| | | PAZAYAC | 4.20 % |

- IV – PERSONNEL COMMUNAL
DELIBERATION 2018.25

Suite à la nomination à compter du 01.03.2018 des 2 agents au service périscolaire et agence postale, les fiches de poste ont été revues pour pallier aux divers remplacements de l'ensemble du personnel affecté à ces services, et notamment :

- Mme POIRIER Cindy assurera les remplacements de l'ATSEM
- Mme CHAMPEVAL Sabrina assurera les remplacements cantine et agence postale

- V- SITE INTERNET DE LA COMMUNE
DELIBERATION 2018.26

Dans le cadre de la refonte du site internet de la commune, Cédric Vilatte présente au conseil un état comparatif des diverses offres réceptionnées en Mairie –

| | Agence VOX | Agence COGITIME | Agence NEKO |
|-----------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Création Coût TTC | 7 710, 00 € | 5 000, 00 € | 4 615, 00 € |
| Hébergement annuel coût TTC | 1 310, 70 € | 708, 00 € | 408, 00 € |
| TOTAL TTC | 9 020, 70 € | 5 708, 00 € | 5 023, 00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour l'offre la moins-disante proposée par l'agence NEKO pour un montant total de 5 023 € TTC

- V - DIVERS

- Bâtiment « fournil » : Remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Tour du Limousin :

Le Tour du Limousin Nouvelle-Aquitaine s'élancera le mercredi 15 août 2018 pour quatre jours de course.

La Dordogne figure sur le tracé et la deuxième étape, prévue le jeudi 16 août, partira de l'étang de Rouffiac, à Lanouaille, et sillonnera entre autre Pazayac pour ralliera Grèzes, sur la nouvelle commune des Coteaux périgourdins.

Une autorisation de passage sur la commune sera délivrée à cet effet.

- Ponceau du Fraysse : la remise en état de cette structure située entre la commune de Terrasson et de Pazayac sera prise en charge à part égale par les 2 collectivités.

La réunion se termine à 22h20.